

# COMMUNE DE CHARRIN

## SEANCE DU 08 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 08 juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARRIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur CAILLOT Serge.

PRESENTS : MM Serge CAILLOT, Pierre ALCALDE, Daniel COLIN, Hervé GARCON et Jean-Pierre MARTIN; MMESCécile MEYER, Sandrine DEVAUCOUT et Éléonore HUGUET.

Excusés ayant donné procuration : Madame Dominique COLY à Madame Cécile MEYER, Monsieur Patrick BERNARD à Monsieur Hervé GARÇON et Monsieur Florent PERROT à Monsieur Serge CAILLOT

Absents : Messieurs Christophe AUGER et Gilles TEULADE

Secrétaire : Madame Sandrine DEVAUCOUT

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 MAI 2024 :**

Monsieur Serge CAILLOT ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 13 mai 2024 ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Puis il demande l'autorisation de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- Conseil d'école
- Remplacement en cas d'absence de personnel
- Cantine scolaire

---

### **CONSEIL D'ÉCOLE DU 25 JUIN 2024**

Madame Sandrine DEVAUCOUT prend la parole et fait un point sur le dernier conseil d'école ; les effectifs pour la rentrée seront de 57 élèves. Elle précise que les CP seront en maternelle et qu'il y aura une nouvelle institutrice en classe de CE1 / CE2 Mme GUYONNET.

Concernant les demandes pour chaque classe :

En maternelle l'institutrice souhaiterait un tableau blanc pour la rentrée. Les tables et chaises pour les CP seront récupérées cet été dans les mairies de Devay et Decize. Il a également été précisé que les jeux d'extérieur (cabane / souris) étaient abîmés.

Pour la classe des CM1 / CM2, Madame DETRONCHET a renouvelé sa demande de rideaux occultants, ils ont été commandés et seront installés dès réception.

Elle a également précisé qu'une subvention leur a été attribuée pour le transport du concert des enfants qui chantent. La mairie a pris en charge cette année ce transport, elle propose donc que pour le prochain concert l'école règle le transporteur avec cette subvention ; les élus acceptent.

Enfin, les institutrices souhaiteraient savoir si le budget de la commune alloué pour l'achat de leurs fournitures pourrait être légèrement augmenté au vu du nombre d'élèves et de la nécessité de renouveler les manuels. Une demande leur sera faite afin de déterminer avec elles la valeur de cette augmentation.

### **REPLACEMENT EN CAS D'ABSENCE DE PERSONNEL**

Monsieur Serge CAILLOT informe les élus que Madame Isabelle MILLERAT l'a alerté sur l'organisation mise en place en cas d'absence de personnel en maternelle ou en cantine. Il précise que le cas s'est présenté il y a quelque temps et que Madame Dominique COLY est venue à la cantine scolaire mais que cette solution n'est pas pérenne. Il demande donc aux

conseillers s'ils ont des solutions. Monsieur Hervé GARÇON prend la parole et précise qu'il faut une solution en interne puisque le budget personnel est déjà élevé. Madame Cécile MEYER rappelle qu'il a été noté sur la fiche de poste du nouvel agent technique le service à la cantine scolaire et la surveillance des enfants en cas d'absence. Monsieur GARÇON précise qu'il serait judicieux de le former avant une éventuelle absence sur ce poste. Cela sera fait.

Plusieurs élus proposent de se mettre en relation avec l'association des parents d'élèves qui pourrait nous proposer des personnes bénévoles prêtes à intervenir en cantine et/ou à l'école maternelle en cas d'absence.

Après discussion les élus décident :

- de rencontrer le président de l'APE
- de se renseigner auprès de notre assurance en cas d'intervention d'élus ou de bénévoles
- de prévenir les parents d'élèves à la rentrée de cette éventuelle organisation en cas d'absence

### **CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une maman d'élève a émis le souhait d'apporter chaque jour le repas de son fils à la cantine scolaire. Il précise qu'il n'y a pas de PAI mis en place pour cet élève. Après discussion, les élus refusent cette demande.

### **PARTICIPATION AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire rappelle que certains enfants fréquentant notre établissement scolaire ne sont pas domiciliés à Charrin, les communes d'origine de ces enfants sont donc tenues de participer aux frais de fonctionnement de l'école. Après discussion, sur le coût d'un élève, le Conseil Municipal fixe cette participation pour l'année scolaire 2024 / 2025 à 420 euros par élève.

### **TARIFICATION SOCIALE DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024 / 2025**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'Etat a instauré une aide financière pour les communes et intercommunalités afin que les enfants en situation de précarité qui y résident puissent manger à la cantine pour 1 € maximum. Les communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale qui ont conservé la compétence cantine pourront prétendre à cette aide de l'Etat. Les repas facturés 1 € aux familles seront remboursés à hauteur de 3 € par l'Etat.

Il explique ensuite que cette tarification sociale des cantines scolaires consiste à facturer les repas aux familles selon une grille tarifaire progressive tenant compte de leur niveau de ressources.

Pour que cette grille tarifaire puisse être mise en place, chaque famille a dû fournir en amont à la Mairie son quotient familial délivré par la CAF. Avec ces éléments, le Conseil Municipal doit à présent déterminer 3 tranches de tarification.

Monsieur le Maire invite donc les élus à déterminer ces trois tranches de tarification pour l'année scolaire 2024 /2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1 - Les tranches suivantes :

Tranche 1 pour un QF inférieur ou égal à 2 500 € le repas sera facturé 1 €

Tranche 2 pour un QF compris entre 2 501 € et 3 000 € le repas sera facturé 2 €

Tranche 3 pour un QF supérieur à 3 001 € le repas sera facturé 2,90 €

2 - Que les familles n'ayant pas fourni leur quotient familial ne bénéficieront pas des tarifs intermédiaires, le repas sera facturé selon la tranche 3.

3 - Que pour les enfants placés en familles d'accueil, le tarif sera automatiquement celui de 1 €

### **PROJET AGRIVOLTAIQUE PARCELLE ZH 12**

Monsieur Serge CAILLOT expose le projet agrivoltaïque présenté par la Société Watt&Co sur la parcelle ZH12. Il s'agit d'un projet de pâturage de génisses sous les panneaux sur une superficie de 9.2 hectares. Il précise que ce projet respecte les prescriptions mises en place dans le cadre des zones d'accélération des énergies renouvelables. La société demande donc un avis de la part du Conseil Municipal. Monsieur Hervé GARÇON précise qu'il n'est pas contre ce projet mais souhaite que les riverains les plus proches soient également consultés ; leurs avis seront donc demandés avant la prise de décision du Conseil Municipal.

### **DEMANDE D'ACHAT DE LA PARCELLE ZB 21**

Monsieur le Maire explique qu'il a été contacté par un administré qui souhaiterait acheter la parcelle communale ZB21. Il précise que la SAFER nous a déjà fourni certaines informations ; la parcelle est exploitée par un agriculteur mais la mise en vente reste néanmoins possible. Cependant, l'exploitant ainsi que la SAFER auront un droit de préemption sur cette vente.

Après discussion, les élus décident :

- la mise en vente de la parcelle ZB 21 pour une superficie de 55 521 m<sup>2</sup> sous réserve de la possibilité de se retirer de la vente.

### **AIRE DE JEUX**

Monsieur Hervé GARÇON explique au Conseil Municipal que l'on a reçu un devis pour la 2ème aire de jeux et que la société a appliqué le même tarif qu'en 2022. Il demande donc l'accord de valider ce devis, les élus acceptent. Ensuite, il demande que l'emplacement de cette aire de jeux soit précisément défini et validé. Il explique qu'il faut environ 70 m<sup>2</sup> pour cet emplacement. Après discussion, et propositions de différents lieux, les élus décident de l'implanter sur la parcelle AB 85 aux abords de la salle des fêtes.

Monsieur GARÇON précise que concernant l'aire de jeux située aux Arbelats les dés de béton sont faits et que la livraison de 31 tonnes de cailloux a eu lieu, il faut maintenant les étaler.

### **ATELIERS MOBIL'S DU CENTRE SOCIAL**

Monsieur le Maire présente la demande formulée par le Centre Social pour un prêt de salle le 10 octobre 2024 afin d'organiser un après-midi jeux avec les séniors. Les organisateurs pensent accueillir entre 10 et 15 personnes. L'idéal serait la salle des fêtes mais elle est louée le week-end du 12 octobre donc il n'est pas possible de leur mettre à disposition. Les élus demandent si le Centre Social pourrait décaler cet après-midi jeux au mardi 08 octobre ; la demande leur sera faite.

### **BORNE DE PAIEMENT DU BATIMENT VELO ROUTE**

Monsieur Serge CAILLOT explique que cette saison la borne fonctionne plutôt bien, il y a eu quelques problèmes qui ont été rapidement résolus. Cependant, il rappelle aux élus que le contrat de maintenance signé avec la société Dormakaba doit être dénoncé avant le 12 avril 2025 en cas de changement de société de maintenance. Il convient donc d'en reparler en début d'année 2025.

### **MARIAGE DU 7 SEPTEMBRE 2024**

Monsieur Serge CAILLOT informe le Conseil Municipal qu'il y aura un mariage à célébrer le 7 septembre prochain à 15h30 et demande qui est disponible pour l'accompagner. Un mail sera envoyé à l'ensemble des élus à ce sujet mais Madame Éléonore HUGUET pourrait être disponible.

### **REPORT DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la prochaine réunion de Conseil Municipal prévue le 16 septembre sera reportée au 23 septembre.

### **PROCÉDURE DE MUTATION D'UN AGENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe les élus que Madame Wendy MICHEL souhaite demander sa mutation. Il explique que pour le moment elle n'a pas trouvé de nouveau poste mais qu'il serait judicieux de publier une annonce sur emploi territorial pour un poste d'adjoint administratif à temps complet afin de recevoir plusieurs candidatures. Il alerte les élus sur le délai de préavis qui est de 3 mois maximum en précisant que ce délai est très court pour un tuilage avec le nouvel agent.

Après discussion le Conseil Municipal décide la publication de la vacance d'emploi du poste d'adjoint administratif.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Cadeaux de Noël école :** Monsieur Serge CAILLOT informe les élus que Madame Aurore PUYDEBOIS a proposé de continuer de s'occuper des cadeaux de Noël de l'école avec Madame Sandrine DEVAUCOUT ; cette dernière accepte volontiers.

Monsieur le Maire précise que l'ordre du jour est terminé et demande aux élus s'ils ont des questions.

Monsieur Pierre ALCALDE demande si un adjoint administratif saisonnier a été recruté pour le remplacement de Madame Wendy MICHEL pendant ses congés. Il informe que Madame Sophie RIGAUX a été reçue en mairie et commence le 22 juillet.

Monsieur Hervé GARÇON informe les élus que plusieurs tables de la salle des fêtes sont hors service, il demande donc l'accord de commander des tables identiques à la société Meffran Collectivité, chez qui nous achetons déjà les jeux d'extérieur, afin de ne pas payer 2 fois les frais de port.

Fin de la séance : 20h30